

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS
DESEMPLOYÉS EN TÉLÉCOMMUNICATION



MES AVANTAGES
DESJARDINS

Aux membres de la Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée annuelle de votre caisse qui aura lieu :

Date : **le mardi 28 avril 2015**
Heure : **18 heures**
Endroit : **Lounge Desjardins** | 1050, Côte du Beaver Hall, Montréal (Québec)

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel et du rapport du conseil de surveillance, décider de la répartition des excédents annuels et de l'intérêt payable sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes, statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, élire les membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour. Deux périodes de questions sont également prévues, l'une pour les questions destinées aux membres du conseil d'administration et l'autre pour les questions destinées aux membres du conseil de surveillance.

Modifications au Règlement de régie interne

- Sans objet.

Élections

Prenez note que trois (3) postes seront à combler au conseil d'administration et deux (2) postes au conseil de surveillance.

Veuillez noter que, lors des élections, est éligible toute personne physique qui est membre de plein droit de la Caisse, pourvu qu'elle soit admise depuis au moins 90 jours, qu'elle ne soit pas inéligible en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers et qu'elle n'exerce pas une fonction incompatible en vertu du Code de déontologie Desjardins. Tout candidat devra consentir par écrit à une enquête de sécurité et de crédit le concernant et devra s'engager à développer les connaissances et compétences requises à l'exercice de la fonction de dirigeant.

Une candidature ne pourra être soumise à l'assemblée que si un avis écrit, signé par un membre et contresigné par le candidat, a été remis avant la fermeture de la Caisse le mardi 14 avril 2015. Des bulletins de mise en candidature sont disponibles à la Caisse.

Tous les membres de la Caisse sont cordialement invités à participer à cette assemblée.

Ils peuvent obtenir une copie des modifications au Règlement de régie interne en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

Signé le 25 février 2015

Éric Covell
Secrétaire

Bienvenue à tous les membres !

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle
4. Mot de la présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation des résultats

5. Rapport du conseil d'administration
6. Rapport des activités du conseil de surveillance
7. Présentation des états financiers
8. Présentation du bilan de la distinction coopérative
9. Période de questions des membres
 - i. Période de questions au conseil d'administration
 - ii. Période de questions au conseil de surveillance

Décisions

10. Adoption du taux d'intérêt sur les parts permanentes
11. Adoption du taux d'intérêt sur les parts de ristournes
12. Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles
13. Adoption de la répartition des excédents annuels

Élections

- i. Échéancier des mises en candidatures
 - ii. Nomination des officiers pour période d'élection
14. Élections au conseil d'administration
 15. Élections au conseil de surveillance
 16. Lecture et signature de l'engagement solennel
 17. Tirage prix de présence
 18. Levée de l'assemblée

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. ROBERT BARNABÉ

Chers membres,

Au nom des dirigeants élus de la Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication, c'est avec plaisir que je vous présente les principales réalisations de votre caisse pour l'exercice financier 2014. L'assemblée générale annuelle est un moment privilégié pour vous faire part de nos réussites des derniers mois ainsi que des défis que nous avons à relever. Il s'agit également d'une occasion toute désignée pour vous de redécouvrir les avantages d'être membres de votre coopérative de services financiers.



Des résultats à la hauteur de nos efforts

En 2014, votre coopérative de services financiers a enregistré des excédents d'exploitation de 164 000 \$. Ces résultats sont notamment attribuables à la gestion saine et prudente de la Caisse ainsi qu'à la qualité des produits et des services qui vous sont offerts.

Ces résultats nous encouragent à poursuivre notre mission qui est, entre autres de toujours vous offrir des services et des solutions qui répondent à vos attentes. Nous connaissons d'ailleurs votre haut niveau d'exigence. Nous nous réjouissons donc de votre confiance, qui est un excellent indicateur de votre satisfaction.

Pour vous garantir la meilleure expérience d'affaires avec votre caisse, nous continuons de nous appuyer sur des produits novateurs, sur l'expertise de nos employés et sur la qualité de nos services personnalisés.

En 2013, l'Autorité des marchés financiers a désigné Desjardins comme institution financière de très grande importance au Québec.

Cette reconnaissance accroît les exigences qui sont imposées au Mouvement Desjardins et aux caisses, notamment en matière de capitalisation. Votre coopérative de services financiers doit ainsi redoubler de prudence dans la répartition de ses excédents. Une solide base de capital est non seulement une exigence réglementaire, c'est aussi l'assise de notre croissance future et de notre capacité à vous offrir des services concurrentiels.

Une évolution au rythme de vos habitudes

Fort de près de 115 ans d'histoire, Desjardins se démarque avantageusement par sa capacité à s'adapter. Les 30 dernières années ont été particulièrement riches en progrès et en innovations. L'avènement des guichets automatiques, du paiement direct, d'Internet et des services mobiles fait en sorte que vous pouvez effectuer vos transactions 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il vous est même possible d'épargner d'une simple pression du doigt grâce à l'application Hop-Ép@rgne, ou encore de transformer votre téléphone en porte-monnaie grâce au paiement mobile. Nous innovons afin de vous faire profiter des meilleures solutions et nous nous adaptons à vos besoins en mettant la technologie à contribution.

Notre Caisse, depuis sa création en 1937, a toujours su s'adapter aux attentes et besoins de ses membres. Ainsi, notre site internet www.caisse-telecom.com, notre page Facebook et nos infolettres vous informent en temps réel sur notre vie coopérative et notre gamme complète de produits et services. Notre application « Conseiller virtuel » vous permet de communiquer à distance avec votre conseiller. Vous pouvez effectuer vos transactions à l'un de nos trois guichets automatiques. Enfin, nos conseillers et planificateurs financiers se déplacent chez vous ou à votre travail afin de vous donner de précieux conseils et vous offrir les meilleurs produits financiers qui conviennent à votre profil.

Au cours de la dernière année, vos administrateurs ont entrepris une réflexion sur l'organisation qui nous permettra d'accroître notre rentabilité tout en ayant un réseau de distribution qui réponde à vos besoins. C'est ainsi que nous avons décidé de retirer le guichet automatique à Dorval (édifice du 200, boulevard Bouchard) tout en continuant d'offrir aux membres concernés un service hors pair, de rehausser notre service à la clientèle en offrant des heures de services téléphoniques prolongées et un accueil téléphonique à la fine pointe de la technologie.

Les avantages du modèle coopératif

L'année 2014 a été marquée par le lancement des Avantages membre Desjardins. Il s'agit de privilèges exclusifs qui vous sont réservés. Vous pouvez visiter le desjardins.com pour dé-

couvrir ou redécouvrir les avantages d'être membre Desjardins, qu'il s'agisse de rabais chez plusieurs marchands, de remises en argent, d'accès à des outils financiers et de bien d'autres « petits plus » au quotidien.

Desjardins dispose également, sur son site Web, de la section Coopmoi, un espace unique dédié à l'éducation financière et à la coopération. Vous y trouverez des outils facilitant la prise en charge de vos finances personnelles et de nombreux exemples démontrant que la coopération est un moteur de prospérité durable.

En 2014, votre Caisse a multiplié le nombre de ses conférences d'information sur les « Avantages du RÉER collectif », la « Planification à la retraite » et « L'achat d'une première maison » dans les différents édifices de Bell Canada.

Saviez-vous que grâce à votre Caisse et à son partenariat avec La Personnelle, vous avez accès à des tarifs de groupe exclusifs et des économies substantielles pour assurance auto, habitation et entreprise ?

Vous pouvez être fiers de votre Caisse !

Partageons notre fierté

Finalement, je souhaite remercier M. Denis M. Chartrand, directeur général, pour sa gestion dynamique des affaires de la Caisse. Je salue également le dévouement de tous les employés qui travaillent à l'amélioration continue de votre expérience en tant que membres.

Votre confiance demeure notre principale source de motivation et nous vous en remercions grandement.

Si vous souhaitez vous impliquer au sein de la Caisse, nous vous invitons à démontrer votre intérêt à devenir un membre dirigeant élu. N'hésitez pas à en parler à un dirigeant déjà en place, à la direction générale de la Caisse ou à un employé; ils sauront vous guider jusqu'au processus électoral. Votre apport constructif est important afin que votre caisse soit la plus représentative possible de ses membres.

Ensemble, coopérons pour une prospérité durable!

Robert Barnabé
Président du conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Robert Barnabé

Vice-président

Adrien Hébert

Secrétaire

Éric Covell*

Administrateurs / Administratrices

Richard Ayoub*

Jonathan Bazinet

Benoît Beauchamp

Christine Brunette

Pierre Demontigny

Camille Perron*

* Dirigeants sortants et rééligibles



De gauche à droite : Richard Ayoub, Benoît Beauchamp, Camille Perron, Pierre Demontigny, Robert Barnabé, Christine Brunette, Jonathan Bazinet, Adrien Hébert, Éric Covell.

Le conseil de surveillance est une instance de gouvernance propre au réseau des caisses Desjardins. La Loi sur les coopératives de services financiers lui confie un mandat spécifique soit celui de veiller au respect des dimensions éthique, déontologique et coopérative de la Caisse.

L'éthique chez Desjardins

L'éthique chez Desjardins vise à assurer une cohérence entre les propos, les décisions et les actions de la Caisse. Elle rappelle le lien entre la réalisation de la mission de Desjardins, l'intégration de ses valeurs dans les pratiques quotidiennes et le respect par les dirigeants et les employés de leurs obligations déontologiques. Pour ce faire, Desjardins compte sur l'engagement des personnes pour assurer cette cohérence et réaliser sa mission.

L'éthique chez Desjardins s'ancre dans :

- son identité coopérative;
- les valeurs qu'il partage avec des milliers de coopératives à travers le monde, soit celles de l'Alliance coopérative internationale, et ses valeurs propres;
- la concrétisation de ces valeurs pour réaliser sa mission.

La mission et les valeurs visent à éclairer le jugement des dirigeants et des employés de Desjardins. Il revient à chacun d'eux de s'en inspirer pour guider ses décisions et ses actions ainsi que pour donner un sens aux obligations déontologiques que chacun s'engage à respecter.

Rappel des règles déontologiques et constats

Desjardins accorde le plus haut niveau d'importance à l'intégrité, l'une de ses valeurs, qui contribue au maintien d'un solide lien de confiance avec les membres, les partenaires d'affaires, la collectivité et les autorités gouvernementales. Pour que l'engagement des dirigeants et des employés ait un sens et les motive à respecter les principes et règles déontologiques qui composent son Code de déontologie, Desjardins s'appuie sur une complémentarité entre l'éthique et la déontologie. Dans ce contexte, le Code donne aux dirigeants, employés et gestionnaires un encadrement qui précise les comportements attendus et ceux jugés non acceptables dans le cours normal de leurs activités professionnelles chez Desjardins.



En conformité aux diverses dispositions de la loi, voici un bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques.

1. Conflits d'intérêts

Le Code de déontologie s'appuie sur des règles dont plusieurs visent à couvrir différentes situations où l'intérêt personnel du dirigeant, de l'employé, du gestionnaire ou d'une autre personne peut entrer en conflit avec l'intérêt de la Caisse.

Le conseil de surveillance déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

2. Dépôts et prêts aux personnes intéressées¹

La Caisse ne peut accorder à une personne intéressée des conditions plus avantageuses que celles qu'elle consent dans le cours normal de ses activités lorsqu'elle accepte un dépôt ou consent du crédit. Au cours de la dernière année, le conseil de surveillance n'a constaté aucune dérogation :

- à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne visée et
- aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes visées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit.

Notez que les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse et à leurs personnes liées totalisent 976 684,29 \$ pour l'exercice écoulé.

3. Octroi de contrats à des personnes visées² par le Code

La Caisse peut conclure un contrat avec un dirigeant, un employé, une personne liée à un dirigeant ou un employé, ou un membre de la famille immédiate d'un dirigeant ou d'un employé en respectant les conditions énoncées au Code de déontologie. À ce titre : la Caisse n'a octroyé aucun contrat à des personnes visées par le Code de déontologie Desjardins et leurs personnes liées.

Surveillance de la dimension coopérative

En adéquation avec la mission de Desjardins, le conseil s'est assuré que votre caisse contribue au mieux-être économique et social des personnes et de la collectivité.

Au cours de la dernière année, nous avons constaté que les gestionnaires et les employés de la Caisse ont consacré des efforts particuliers pour mesurer votre satisfaction et poser des gestes concrets pour améliorer la prestation de services.

Les membres du conseil de surveillance ont également constaté que la Caisse avait effectué la promotion de l'éducation coopérative, financière et économique des membres. Cela s'est traduit par diverses activités portant : la planification à retraite, la promotion des avantages membres, la mobilisation des employés et l'accueil des nouveaux membres.

Le conseil de surveillance s'est aussi assuré du respect des responsabilités du conseil d'administration et des limites des pouvoirs qui ont été confiés aux comités constitués par ce conseil. Aussi, dans le cadre des décisions prises par le conseil d'administration, le conseil de surveillance s'est assuré de la mise en valeur continue de la nature coopérative et de la prise en compte des valeurs de Desjardins.

Les dirigeants de la Caisse se sont dotés d'un plan d'action visant à parfaire leurs connaissances et à développer leurs compétences afin de se conformer aux exigences des autorités réglementaires.

En conclusion, l'intégrité, l'éducation, la satisfaction des membres et l'engagement dans le milieu sont des priorités de la Caisse pour les années à venir. Le conseil de surveillance s'engage à collaborer avec le conseil d'administration et la direction générale de la Caisse et à poursuivre ses efforts pour répondre à ces enjeux avec efficacité.

Monique Gamache

Présidente du conseil de surveillance

Conseil de surveillance

Présidente

Monique Gamache

Secrétaire

Marie M. Hodgson

Conseiller / Conseillères

Louise Desjardins*

Maria Gaudio

Michel Pelland*

* Dirigeants sortants et rééligibles



LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans l'ordre habituel : Marie-M. Hodgson, Monique Gamache, Michel Pelland, Louise L. Desjardins.

1. Personnes intéressées : les dirigeants de la Caisse et ceux de la Fédération, ainsi que les personnes qui leur sont liées; la personne morale ou la société, dont la majorité des administrateurs ou dirigeants sont également des dirigeants de la Caisse ou de la Fédération.

2 Personnes visées : les personnes intéressées, les employés et leurs personnes liées, ainsi que les membres de la famille immédiate des dirigeants et des employés de la Caisse.

Chers membres,

Votre caisse a poursuivi en 2014 sa mission de bien répondre à l'ensemble de vos besoins financiers en vous offrant l'accessibilité à la gamme la plus complète de produits et de services sur le marché.

Offrir une expérience d'affaires de qualité à nos membres et clients demeure l'un de nos principaux objectifs pour l'année en cours. En plus de veiller à toujours bien vous servir, votre caisse et le Mouvement Desjardins continueront de développer des outils financiers et de nouveaux avantages exclusifs pour tous nos membres. Aucun effort n'est ménagé pour que Desjardins demeure votre institution financière par excellence.

Voici les résultats financiers de la Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication et de la quote-part du revenu des activités dans les filiales du Mouvement Desjardins, au 31 décembre 2014.

Ces résultats sont directement liés à la confiance que vous nous témoignez et nous vous en sommes reconnaissants. C'est grâce à cette fidélité de la part de nos 6 859 membres que nous pouvons tous bénéficier de la force de la coopération et soutenir notre développement des affaires.

VOLUME D'AFFAIRES SOUS GESTION

Forte d'un volume d'affaires sous gestion de 357 262 000 \$, en hausse de 4,6 % par rapport à 2013, la Caisse est en bonne position dans son marché. Par son appartenance au Mouvement Desjardins et sa participation dans ses filiales, la Caisse a accès à une gamme complète de produits et de services financiers en mesure de répondre à la diversité grandissante des besoins de ses 6 859 membres.

Épargne et placements

L'épargne et les placements de la Caisse et des composantes du Mouvement Desjardins se sont accrus de 7,1 % par rapport à l'an passé pour s'établir à 216 779 000 \$. En plus de l'offre d'épargne à la Caisse, les membres ont accès à une excellente offre de produits financiers et d'assurance sous un même toit, qu'il s'agisse de fonds de placement, de valeurs mobilières ou de services de gestion discrétionnaire offerts par les composantes de Desjardins.

Financement

Le financement total Caisse et Composantes est de 140 483 000 \$ avec une croissance globale de 1 % cette année. Les prêts à la Caisse occupent la majeure partie des activités et ont crû de 1,50 %.



COMMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

BILAN

L'actif de votre coopérative financière s'établit à 158 779 000 \$, une hausse de 1,66 % par rapport à l'an passé.

Le passif de la Caisse est de 143 956 000 \$, affichant une croissance de 1,49 %. Les emprunts de votre caisse ont augmenté de 7,24 % et se chiffrent maintenant à 24 340 000 \$.

Au 31 décembre 2014, l'avoir de votre coopérative a connu une hausse, passant à 14 823 000 \$, soit une croissance de 3,29%. Outre le capital social, l'avoir est constitué, entre autres, des excédents à répartir de 314 000 \$, du cumul des autres éléments du résultat global de 409 000 \$ et des réserves de 10 060 000 \$.

Les fonds de la réserve de stabilisation sont de l'ordre de 219 000 \$. Les fonds propres de la Caisse sont, quant à eux, à un niveau conforme en regard de la norme sur la suffisance des fonds propres des caisses, telle qu'établie par la Fédération.

ÉTAT DU RÉSULTAT

Au cours du dernier exercice, votre caisse a réalisé des excédents d'exploitation de 164 000 \$, en hausse de 397 % par rapport à l'année précédente.

Évolution du revenu et des frais d'intérêts

Les revenus d'intérêts totalisent 4 888 000 \$, une diminution de 5,78% par rapport à l'an passé. Les pertes sur prêts ont été de 33 000 \$.

Quant aux autres revenus, provenant en majeure partie de la distribution de produits et services Desjardins, ils totalisent 1 313 000\$, en baisse de 5,20 % par rapport à l'année dernière. Les autres frais ont connu une baisse modérée dans l'ensemble, soit une variation de 7,98 % pour atteindre 3 726 000 \$.

Au terme de l'année 2014, la Caisse a généré des excédents avant impôts de 1 362 000 \$, une hausse de 90,22 % par rapport à l'année précédente.

Les résultats de l'année 2014 nous incitent à prendre des décisions prudentes afin de maintenir la qualité de nos services. C'est pourquoi ne serons pas en mesure de verser de ristournes. Cette décision s'appuie sur une réflexion sérieuse dont l'objectif est de maintenir une gestion saine et prudente de notre caisse.

Votre caisse, comme le Mouvement Desjardins dans son ensemble, doit assurer une forte capitalisation malgré le contexte

actuel. En effet, les nouvelles normes internationales appliquées aux institutions financières, instaurées par les accords de Bâle, font en sorte que nous devons revoir les produits qui composent notre capital. C'est en assurant le juste équilibre entre les règles et les lois du marché financier et les besoins de nos membres que nous sommes en mesure d'assurer le développement de notre caisse et sa pérennité.

Une équipe qui vous est dévouée

Tous les employés de la Caisse demeurent mobilisés afin de vous faire bénéficier de leur expertise. C'est une équipe de 15 employés qui est présente pour vous appuyer dans l'atteinte de vos objectifs financiers et dans la réalisation de vos projets.

Je tiens aussi à souligner l'apport des membres dirigeants élus. Leur dévouement pour la Caisse et pour la communauté nous permet de faire rayonner notre caractère coopératif unique.

Ensemble, nous coopérons à créer une institution plus solide et une collectivité plus dynamique !

Denis M. Chartrand
Directeur général

ÉQUIPE DE DIRECTION

Denis M. Chartrand	Directeur général
Katerine Bélanger	Directrice, Gestion de patrimoine
Thien-Huong Vu-Do	Adjointe à la direction générale

GESTION DE PATRIMOINE

Brigitte Giguère	Planificatrice financière
Serge Levasseur	Planificateur financier
Lyne Naud	Conseillère

PLACEMENT / FINANCEMENT

Conseillères en finances personnelles

Kathy-Ann Ferreira
Sophie Guégan
Monique Lesage Huot

Conseiller (ères), services aux membres

Philip Cabral Pereira
Isabelle Myre
Brigitte F. Wang

CONFORMITÉ

Coordonnatrice - Contrôles internes et suivi

Chantal Robert

SERVICES FINANCIERS, CONVENANCE ET ACCUEIL

Agente, soutien téléphonique et soutien technique

Chantal Archambault

Agentes, services financiers

Pauline Boire
Amélie Coutlée-Benoit
Elvira Patriarca
Sabine Patricia Ulysse

Aussi disponible à la Caisse,

Robert-Antoine Poulain,
agent en assurances de dommages des particuliers – La Personnelle

FONDS DE PARTICIPATION

Les placements que les caisses détiennent dans les fonds de participation permettent à la Fédération des caisses Desjardins du Québec de coordonner les investissements dans les filiales du Mouvement Desjardins et les investissements régionaux.

Par leurs activités, ces filiales permettent aux caisses d'étendre leur action en offrant un éventail complet de produits et de services financiers aux personnes, aux groupes de personnes et aux entreprises.

Le tableau ci-après présente, pour la Caisse, sa participation dans chacun des fonds de participation ainsi que le rendement réalisé sur ce placement en fin d'exercice.

	Parts détenues au 31 décembre 2014	Rendement moyen (%)
Fonds provinciaux		
Caisse centrale Desjardins (CCD)	3 563 749 \$	7,11 %
Société de Services des caisses Desjardins (SER)	0 \$	0,00 %
Desjardins Capital de risque (INV)	54 986 \$	47,78 %
NordOuest & Ethiques, VMD (RF1)	0 \$	7,80 %
Desjardins Société financière (FIN5A)	4 498 905 \$	12,30 %

COORDONNÉES ET HEURES D'OUVERTURE



Desjardins

Caisse d'économie des employés en Télécommunication



www.caisse-telecom.com
info@caisse-telecom.com

Siège social – Centre de services Montréal

340-1050, côte du Beaver Hall
Montréal (Québec)
H2Z 0A5
Tél. : 514 393-9552 ou 1-800-393-9552
Télé. : 514 393-1454

Centre de services Ile-des-Soeurs

1, Carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec)
H3E 3B3
Tél. : 514 393-9552
Télé. : 514 767-3948



1937 - 2015

Engagée dans son milieu depuis **78** ans !

HEURES DE SERVICE AUX MEMBRES

Lundi	8 h 30 - 16 h 30
Mardi	8 h 30 - 16 h 30
Mercredi	8 h 30 - 16 h 30
Jeudi	8 h 30 - 16 h 30
Vendredi	8 h 30 - 15 h 00

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Lundi	6 h 00 - 22 h 00
Mardi	6 h 00 - 22 h 00
Mercredi	6 h 00 - 22 h 00
Jeudi	6 h 00 - 22 h 00
Vendredi	6 h 00 - 22 h 00
Samedi	8 h 30 - 16 h 00
Dimanche	8 h 30 - 16 h 00

SERVICES AUTOMATISÉS

Guichets automatiques : 24 heures sur 24, 7 jours par semaine



- par téléphone :
1 800 CAISSES (1 800 224-7737)
- par Internet : www.dejardins.com

Service de 6h00 à minuit

Voici un aperçu des transactions que vous pouvez faire
avec l'aide d'un de nos conseillers téléphoniques

Opérations et transactions courantes

- Contrordre de paiement
- Demande de recherche
- Virements entre comptes
- Émission et remplacement de Carte d'accès Desjardins
- Ajout de forfaits
- Changement d'adresse

AccèsD

- Adhésion au service
- Réactivation de mot de passe
- Adhésion/réactivation du virement entre personnes
- Ajout/retrait de bénéficiaires
- Ajout/retrait de factures
- Soutien à la navigation

Financement et Placement

- Prise de rendez-vous
- Ajout/modification/retrait du virement en cas de découvert (VCD)
- Financement Accord D
- Ouverture et fermeture de compte d'épargne stable régulier
- Financement automobile et biens durables – modification d'adresse, changement de type de relevé

Visa Desjardins

- Demande de carte
- Transfert de compte
- Ajout/retrait du relevé en ligne
- Avance de fonds Visa au guichet – désactivation de la fonction

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL

Nous certifions que le 11^e rapport annuel de la Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication répond aux exigences de la Loi sur les coopératives de services financiers et qu'il a été dûment approuvé par le conseil d'administration de la Caisse.

Robert Barnabé
Président

Éric Covell
Secrétaire